

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CALVI-BALAGNE

L'an deux mil quatorze, et le vingt-deux du mois d'avril, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 23	Absents 8	Procurations 7
VOTE PUBLIC		
Pour 30	Contre 0	Abstentions 0

**Présents :** MM. G. BRUN – FX. ACQUAVIVA – D. ANDREANI – L. ANDREANI – MP. ANTONELLI – R. BARTHELEMY – I. BENIGNI – S. BERENI – D. BICCHIERAY – S. DOMINICI – J. EMMANUELLI – A. FALCUCCI – J. GUGLIELMACCI – P. GUGLIELMACCI – P. JACQ – M. LUCIANI – FM. MARCHETTI – JM. NOBILI – E. ORSINI – M. PARIGGI – L. PINELLI – J. ROBICHON – A. SANTINI.

**Absent(s) :** MM. JB. CECCALDI – J. LUCIANI – JP. PINELLI – R. POIRON – MJ. SALVATORI – G. SELLIER – F. SEVEON – P. SIMEONI

**Absent(s) avant donné procuration :** MM. P. GUIDONI à FM. MARCHETTI – N. MARIANI à JM. NOBILI – E. MUNIER à I. BENIGNI – J. PAOLINI à J. GUGLIELMACCI – R. SANTELLI à D. ANDREANI – JM. SEITE G. BRUN – E. SUZZONI à A. SANTINI

**Secrétaire :** D. BICCHIERAY

Date de convocation 16/04/2014

Date d'affichage :

**OBJET :**

SYVADEC

DESIGNATION DES DELEGUES  
TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Le Président informe l'assemblée que suite aux élections municipales des 23 et 30 mars 2014 ainsi qu'au renouvellement des membres du conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des délégués titulaires et suppléants appelés à siéger au sein des instances du SYVADEC.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5711-1.

VU les statuts du SYVADEC.

**CONSIDERANT** le renouvellement des membres du conseil communautaire issu des élections municipales des 23 et 30 mars 2014,

L'assemblée délibérante doit procéder à la nomination des cinq délégués titulaires et cinq délégués suppléants invités à siéger au SYVADEC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,  
**DESIGNE** pour siéger au sein du Comité syndical les représentants de la communauté de communes Calvi Balagne, à savoir un délégué titulaire et un délégué suppléant par tranche de 3 500 habitants DGF révolue :

Nota : CCCB 17 929 habitants population DGF 2013, soit 5 délégués.

Certifié exécutoire par le  
Président, compte tenu de la  
réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la  
Sous-Préfecture de CALVI,  
le



Membres titulaires
Isabelle BENIGNI
Pierre GUIDONI
Panrace GUGLIELMACCI
SEITE Jean Marie
François Xavier ACQUAVIVA

Membres Suppléants
Dominique ANDREANI
Françoise SEVEON
Didier BICCHIERAY
Laetitia PINELLI
Maurice PARIGGI

Fait et délibéré, le 22 avril 2014  
Pour copie conforme  
Le Président